

à l'aide des consulats britanniques. Il n'est pas question de droit. Lorsque, par le passé, on a discuté la chose avec le gouvernement du Royaume-Uni, en demandant si nous ne devrions pas assumer une partie des frais occasionnés par le travail des Britanniques en faveur des Canadiens, on a toujours répondu que l'on considérait comme une partie de fonctions consulaires anglaises de veiller sur tous les sujets de Sa Majesté. C'est ainsi qu'ils agissent. Avec le temps, à mesure que nous aurons plus de consulats aux États-Unis et que les Britanniques en auront moins à cause de leurs problèmes financiers — il y a dix ans, ils en avaient plus qu'aujourd'hui — il pourrait alors arriver que nous ayons un consulat dans une ville américaine où il ne se trouve pas de consulat britannique. A mon sens, ce serait alors une excellente occasion de leur remettre quelques-uns des services qu'ils nous rendent depuis des années.

D. En d'autres termes, le Canada ne prête nulle part ses services aux citoyens du Royaume-Uni? — R. Non. En aucun endroit il ne se trouve un consulat canadien sans un consulat britannique, excepté, je crois, à Portland, dans le Maine. Nous avons là un vice-consul honoraire qui s'occupe des intérêts maritimes des Britanniques. Ces derniers y avaient un consul autrefois, mais non plus maintenant. C'est le seul endroit, que je sache.

M. CÔTÉ: En élargissant le cadre de nos discussions, est-ce l'intention du Comité d'aborder la question de la Chine et de l'Inde?

Le PRÉSIDENT: Je présume que nous la discuterons, en effet, dans des réunions ultérieures.

M. CÔTÉ: Du moment que nous le savons.

Le PRÉSIDENT: Dans les années passées, par exemple, le Comité a mis à l'étude le problème zionniste, le cas des Zionnistes et des Arabes. La même ligne de conduite s'applique pour l'étude de la question espagnole qu'a mentionnée M. Gauthier, de même que pour les autres. L'heure avance: avez-vous d'autres questions à poser à M. Pearson?

*M. Low:*

D. Vous préférez peut-être ne pas vous prononcer pour le moment, monsieur Pearson, mais j'estime que nombre de membres seraient intéressés à savoir si le Canada entend reconnaître sous peu le nouvel État juif d'Israël, et suivre ainsi l'exemple des États-Unis. — R. Je crois que le ministre a fait, cet après-midi, une déclaration à ce sujet.

D. J'étais retenu hors de la Chambre à ce moment-là.

M. COLDWELL: Le gouvernement devait examiner plusieurs aspects de la situation et, dans le moment, il n'était pas prêt à se prononcer.

M. LOW: Vous avez écouté Matthew Halton, de Londres, hier?

M. COLDWELL: Oui.

M. LOW: Lorsqu'il a relevé le bref commentaire de M. Bevin à l'effet que, de toutes façons, on ne tiendrait pas d'élection en Grande-Bretagne avant 1950.

*M. Gauthier:*

D. J'aimerais savoir de M. Pearson si les femmes sont bienvenues aux Affaires extérieures — R. Oui, les femmes sont tout à fait bienvenues aux Affaires extérieures.

D. Une femme peut-elle aspirer à devenir consul? — R. Oui. Nous comptons des femmes dans le service diplomatique actuellement. A chaque examen il se présente des candidats féminins. Il y a des femmes parmi les fonctionnaires du service à l'étranger. Nous avons de celles-ci dans les bureaux des hauts-commissaires et dans les ambassades. Et nous en sommes très contents. Un des incon-